

- Période de mise en place du piège :

Mise en place de début juin à fin Octobre

Une fois que la larve a fini de se développer en se nourrissant du fruit, elle peut :

- Sortir du fruit et descendre le long du tronc et se loger directement dans la bande de carton ondulé placée sur le tronc.
- Tomber au sol en même temps que le fruit abîmé ou descendre en «rappel» à l'aide d'un fil de soie.

Une fois au sol, elle va chercher à se mettre à l'abri pour sa nymphose.

Soit elle va s'enterrer (2a), soit elle remonte le long d'un tronc d'arbre pour s'abriter dans l'écorce (2b). Si l'arbre est équipé d'une bande piège, elle ira volontiers s'installer dans le carton ondulé qui va lui offrir un abri très confortable.



Pour les vers qui vont s'enterrer (2a), ils pourront être éliminés en utilisant les nématodes à pulvériser directement sur l'arbre à protéger et le sol autour, ainsi que tous les refuges possibles à proximité (clôture, muret...).

Il est possible d'agir en 2 phases.

- Une première pose peut être effectuée à partir du mois de juin. Il est nécessaire de vérifier tous les 15 jours si les larves se sont installées dans la bande et la retirer si nécessaire ou la remettre en place 15 jours de plus. Ceci permet d'éliminer la 1ère génération de larves.
- La deuxième pose peut s'effectuer à partir de mi-août jusqu'en octobre après la récolte de fruits. Si le piège contient plusieurs larves, il convient de le retirer puis de l'incinérer. Dans le cas où les larves seraient peu nombreuses dans le piège, il est possible de les éliminer manuellement et le piège peut alors être réutilisé.

Grâce à ce piège, les arbres fruitiers seront protégés pour la saison prochaine.